



COMMISSION FOOT EDUCATIF

Procès-Verbal N° 32

Réunion du mardi 05 mai 2026

Président	M. José VIVERO
Secrétaires de séance	M. Roméo PRIZZI
Membres	Mme REGNIER Ludivine (CTD-PPF) -MM. BENITEZ Luca (Agent de développement) – Nalia DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - Frederic BAUMANN

Ordre du jour

- Informations
- Traitement du courrier
- Rappel Rencontres Idéales
- Football au féminin
- Journée nationale des Débutants le 30 mai 2026
- Amendes financières et matchs reportés et rectificatifs précédents PV

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Ci-après les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

REGLEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE ET FOOT EDUCATIF : <https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2024/09/Reglement-Foot-Educatif-et-Departement-Technique-saison-2024-2025.pdf>

RAPPEL - Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence d'équipes

MANIFESTATION	DETAIL	AMENDE
JOURNEES DEPARTEMENTALES	Les rentrées du foot, Plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés (U11) et Festival Foot U13- Pitch	Montant 50 €
PLATEAUX U6 à U11 et U6F à U11F		Montant 30 € par équipe
AUX RENCONTRES U12, U13 et U13F		Equivalent au montant du forfait

Rappel : Pour les catégories U6 à U11 (G et F), la transmission des feuilles de plateaux se fera via l'application FAL au plus tard le lundi suivant le plateau à 18h.

INFO IMPORTANTE EN U12 – U13 :

Rappel article 3 des règlements généraux du Département Technique et Foot Educatif :

Pour les U12G/U13G (tous niveaux) les clubs devront utiliser la Feuille de Match Informatisée (FMI). En cas de problèmes contacter le responsable FMI suivant : **M Patrick FAUTRAD – 06.09.20.53.90**

Rappel Non-utilisation de la FMI = 50 € et non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

Pour les catégories U6 à U11, en cas de non-retours des feuilles de plateaux, des amendes seront appliquées :

- Club organisateur = 30 €
- Club participant qui ne remplit pas la feuille de licences = 30 €

Rappel Article 213 des règlements généraux du District du Var

Non-respect de la catégorie d'âge - Absence de sur classement - Mixité Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168 », ... *une amende de 25 € est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne l'a visé.*

Rappel Article 215 des règlements généraux du District du Var

- Participation à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs *Est passible d'une suspension du joueur qui a enfreint les dispositions de l'article 151 des présents Règlements, son club encourant une amende, dont le montant a 85 €, même en l'absence de réserves.*

Suite à de nombreux retards dans la transmission des convocations, la Commission du Football Éducatif vous rappelle les dispositions en vigueur.

Conformément à l'article 3 du Règlement du Football Éducatif et à l'article 53 des Règlements Sportifs du District du Var (consultables sur le site dans l'onglet **District > Annuaire-Règlements > Règlements Sportifs**), les convocations doivent impérativement parvenir à la boîte mail du secrétariat du District avant le mercredi à 18h précédant la rencontre.

À défaut :

- Catégorie U12-U13 :

Aucun horaire sera publié, la rencontre n'aura pas lieu et un dossier C.S.R sera ouvert.

- Catégories U6 à U9 et U10-U11 (triangulaire ou plateau) :

Le plateau et/ou la triangulaire sera maintenu, mais le club recevant sera sanctionné par l'amende prévue.

En effet, le nombre d'équipes concernées ne permet pas une réorganisation de dernière minute sans risques de pénaliser plusieurs clubs.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces délais pour le bon fonctionnement de l'organisation sportive.

LICENCES

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévus par les Règlements Généraux et les présents règlements.

Obligation de présentation des licences avant chaque match et vérification de l'identité des joueurs en cas de manquement la Commission transmettra systématiquement les dossiers à la Commission Statuts et Règlements (CSR).

DESIDERATAS

Rappel Article 53 des RG Département Technique et Foot Educatif du District du Var : La constitution des Poules U10 à U13G et U13F et l'établissement des calendriers des catégories U6 à U13 (G et F) sont à la charge de la Commission Foot Educatif. Ces calendriers sont portés à la connaissance des clubs sur le site internet du District du Var en début de saison et via FootClubs. Les prescriptions de l'art.53 des Règlements Sportifs du District (expédition des convocations) s'appliquent aux catégories d'Age gérées par la section F.E.

Article 53 a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur Internet et dans Footclubs 10 jours au moins avant la date fixée au calendrier, c'est-à-dire, être réceptionnés par le Secrétariat avant le mercredi à 18h, de la semaine précédant la rencontre. Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 € si aucun horaire n'est parvenu au District du Var dans les 10 jours avant la date du match que ce soit en championnat, en Coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, seniors et jeunes, aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et le club fautif pourrait avoir match perdu par pénalité selon la décision de la commission compétente.

Rappel sur l'établissement des horaires :

Les catégories U6 à U11 peuvent jouer le SAMEDI à partir de 9h00 jusqu'à 12h30 (matin) et l'après-midi de 13h30 à 17h30, fin du plateau.

Les matchs U12 et U13 pourront débiter le matin à partir de 9h00 (coup d'envoi) jusqu'à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 (coup d'envoi)

Pour les catégories U12, U13, et U13F, les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront, en début de phase, le signaler uniquement par mail officiel au DISTRICT.

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES MIDI

500452 – LE LUC en U12
554245 – ENT FREJUS ST RAPHAEL en U12 (équipe 1 et 2)
548270 – F.C. PAYS DE FAYENCE en U13, en U12 (équipe 1 et 2)
516999 – F.C. PUGETOIS en U13
503183 – GARDIA CLUB en U13 (équipe 1 et 2)
526881 –F.C. RAMATUELLOIS en U13 (niveau 2)
521680 – USAM TOULON en U13 (niveau 2)
521151 –F.C. REVESTOIS en U 13 F
519052 – U.S. PRADETANNE en U12 N1
565038 – ETOILE SPORTIVE CAMPSOISE en U13 et en U12
503105 – F.C. VIDAUBAN en U13
500102 – HYERES F.C. en U12 N1
560839 – F.C. LE LAVANDOU BORMES en U12 N3 + N4
563544 – S.C. NANS LES PINS en U12 N2

GARÇONS

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : **UNIQUEMENT PAR FAL**

INFORMATION

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS

CHAPITRE III : FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

Article 63 : FORFAIT EN MATCHS OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

CATEGORIE U6G / U9G

DEPARTEMENT TECHNIQUE - COMMISSION FOOT EDUCATIF REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1- LE GOLFE	2-DRAGUIGNAN	3-CENTRE VAR	4-HYERES CUERS	5-TOULON
NOM	VIVERO	ZEGRE	BONNAS	GERBY	LAUGERO
PRENOM	José	Nadia	Elina	Hubert	Carole

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11

Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.
Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées uniquement par FAL

CATEGORIE U12 / U13

RECTIFICATIFS PRECEDENTS PV

Rectificatif Amende et forfaits

U12 N4 Poule C match n° 55281985 du 04/04/2026 sur le PV n°31 : ASPTT TOULON 2 / ENT PIVOTTE SERINETTE 2, veuillez prendre note que c'est le club de l'ASPTT TOULON qui est déclaré forfait et non l'inverse comme indiqué sur le précédent PV.
Score homologué par 3 à 0 en faveur de l'ENT PIVOTTE SERINETTE 2 avec annulation de l'amende de 20 € pour la porter à l'ASPTT TOULON.

Rectificatif Contrôle FMI et Amendes

U12 N2 du 14/03/2026 match n° 55281094 EFC SEYNOIS 2 / F.C PUGETOIS 1 : Suite aux vérifications et justificatifs, la commission du foot éducatif décide d'invalider la décision du PV n° 29 affaire n° 216 des Contrôles FMI de donner match perdu pour absence de feuille de match et d'homologuer le score acquis de 2 à 2 sur le terrain et d'annuler l'amende de 20 € imputer à l' EFC SEYNOIS.

CONTROLE FMI

N°237 : Match n° 55282280 – A.C. FLAYOSCAISE 1 / U.S LUCOISE 2, Champ U12 Niveau 4 / Phase 2 du 25/04/2026

L'original de la feuille de match n'est pas parvenu à la Commission organisatrice pour lui permettre de valablement délibérer (Art. 55.7 des R.S. du District).
La Commission jugeant en 1ère instance dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE** à l'A.C. FLAYOSCAISE 1, avec amende de 20€ pour en porter le bénéfice à U.S LUCOISE 2 sur le score de 3 à 0.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le District du Var organise le Samedi 30 MAI 2026 la « **Journée Nationale des Débutants** » pour les joueurs de U6 à U9 et joueuses U6F à U8F. Lors de cette manifestation, des plateaux seront organisés par catégorie (U6F à U8F avec les U6/7 Garçons).

En cas de problématique vous pouvez contacter notre CTD DAP par mail ndoungoumafoky@var.fff.fr

HORAIRES BIENTOT DISPONIBLES !

Voici les Sites supports :

U6/U7 :

- Club de l'U.S CUERS PIERREFEU, Stade Paul ROCOFORT à Cuers.
- Club de l'U.S PRADETANE, Stade Pierre ANTONI au Pradet.
- Club du Sporting Club CARCES-COTIGNAC, stade Michel SIMEON à Carces.

U8/U9 :

- Club de ST.O LONDAIS, Stade Guillaumont à La Londe.
- Club de l'U.S BANDOL, Stade André Deferrari à Bandol.
- Club du F.C LE MUY, stade de la Peyrouas au Muy

Organisation de la journée :

- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains - Organiser les rotations
- Prévoir une aide technique (accueil des équipes, arbitrage).
- Mettre à disposition une sono

Rappel :

Foot à 4 U6-U7 / U6F-U8F (temps de jeu maxi 4 matchs de 10 minutes + le carré magique). Foot à 5 U8-U9 (temps de jeu maxi 4 matchs de 12 minutes , vous pouvez proposer aussi un atelier technique)

Suite à cette journée, merci de nous faire un retour sur cette action : équipes absentes, état d'esprit... par mail à secretariat@var.fff.fr

Programme Educatif Fédéral :

Au cours de la Journée Nationale des Débutants, il est proposé d'organiser une opération de collecte des déchets, entrant dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, afin de sensibiliser tous les participants (licenciés, bénévoles, dirigeants, public).

Goûters :

Votre club doit fournir le gouter.

Communication :

Afin de faire un article sur le site du District du Var, n'hésitez pas à faire des photos et nous les envoyer. Vous pouvez également contacter un journaliste pour un article dans la presse.

Restauration/buvette :

A la charge du club – tous les bénéfices sont pour le club.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter ndoungoumafoky@var.fff.fr par mail



RENCONTRES IDEALES

Foot éducatif
U6-U13 (+Fém)



Club Accueil

CONVOCATIONS

10 jours avant (mercredi avant 12H). Envoi aux clubs avec copie district

BRIEFING AVANT RENCONTRE

Vérification de licences

Avec éducateurs et enfants pour rappeler la philosophie : PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

DEBRIEFING

Avec éducateur via pot de l'amitié
Gouters ou collations pour les enfants fortement recommandés en U6-U9

RETOUR SUR FAL AVANT LE LUNDI

Feuille de match à rentrer dans l'onglet administratif

Pour les U10-U11 Rentrer les scores dans l'onglet Sportif

En U12-U13, vous devez renseigner vos joueurs via la FMI sur les tablettes.

Pour les U6-U9: pour importer plusieurs équipes d'un même club, utiliser des sites comme : https://www.ilovepdf.com/fr/jpg_en_pdf

Club Visiteur

EXTRACTION DES LICENCES

Chaque éducateur doit venir avec la feuille de licences éditées (demander à son responsable technique ou administratif) ou avec l'application foot compagnon (on doit y voir le numéro de licences et la photo de chaque joueur)

FEUILLE DE MATCH

En U6-U9 le club doit venir avec la feuille de match déjà remplie. Le club accueil ne fait que dépanner mais il est de votre responsabilité de fournir la feuille de match. Chaque éducateur peut la télécharger et la faire imprimer par son club en plusieurs exemplaires sur le site : <https://var.fff.fr/docs-footanimation/>

En U10-U11, les feuilles de match sont à remplir avant les rencontres et à signer après que les scores ne soient remplis.

En U12-U13, vous devez renseigner vos joueurs via la FMI sur les tablettes.

PRÊTS

Jouez votre rôle d'éducateur en appliquant la philosophie : PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

Contact : Tito FOKY CTD DAP 06 74 29 29 09

Prochaine réunion mardi 12 mai 2026

Secrétaire : M. Roméo PRIZZI
Président : M. José VIVERO